

DECISION MUNICIPALE n° D20241115-130

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Du 16 au 17 novembre 2024	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association Jardin méditatif	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'accueil d'activités sportives par l'association Jardin méditatif, 13 rue du Champ des Oiseaux – 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil d'activités sportives par l'association Jardin méditatif le samedi 16 novembre et le dimanche 17 novembre 2024. L'association utilisera la salle Henri Cueco lorsque la salle Simone de Beauvoir sera occupée.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 15 novembre 2024

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Handwritten signature of Christophe ARFEUILLÈRE in blue ink.

Christophe ARFEUILLÈRE